

Le lundi 4 avril 2016 – le quatre avril deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Elisabeth BAUDESSON
Mme Valérie FROMENT
M. Christophe MADELAIN
M. Laurent COMBE
Mme Elodie SAUPIQUE
M. Michel KLUBA
Mme Marie-Odile LECLERE
M. Yannick KERHARO
Mme Anne-Sophie ROMAGNY
M. Guy RIFFE
M. Laurent DAUPHINOT
M. Daniel AUGUSTE
M. Patrice MOUSEL
Mme Armelle CHARBEAUX
M. Jean-Michel LIESCH
M. Pol GRIFFON
M. Claude VIGNON
M. Thierry LEROUX

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Nathalie BELAMY, excusée, ayant donné pouvoir à M. Christophe MADELAIN
Mme Céline BRUNHOSO, excusée, ayant donné pouvoir à Mme Anne-Sophie ROMAGNY
M. Denis PETIT, excusé, ayant donné pouvoir à M. Thierry LEROUX
Mme Sylvie LONGHINI, excusée, ayant donné pouvoir à M. Yannick KERHARO
Mme Myriam DOBIGNY, excusée, ayant donné pouvoir à M. Patrice MOUSEL
M. Marc LOURDAULT, excusé, ayant donné pouvoir à M. Pol GRIFFON
M. Jean-Jack VELY, excusé, ayant donné pouvoir à M. Claude VIGNON

Absent

Mme Cindy GOMES

Madame Anne-Sophie ROMAGNY est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Ordre du jour

1. Délégations exercées par le Bureau Communautaire et le Président,
2. Subvention 2016 à la Mission locale Rurale du Nord Marnais,
3. Contribution 2016 à verser à l'école privée du Val des Bois à Warmerville,
4. Participations des collectivités extérieures concernant les dérogations scolaires extracommunautaires pour l'exercice 2015/2016,
5. Compte administratif 2015 et affectation du résultat,
6. Budget et fiscalité 2016,
7. Parc d'activités du val des Bois tranche 5A à Warmerville
Demande de subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement local (enveloppe 2 « soutien aux communes et à leur EPCI remplissant un rôle de bourg centre »),
8. Pôle scolaire et de services à Boulton sur Suippe,
Avenant n° 6 Entreprise CARI-THOURAUD
Inauguration et dénomination du pôle scolaire,
9. Pôle scolaire « maternelle » et de services à Bazancourt
Avenant n°2 Entreprise FRECHIN lot 6
10. Modification du tableau des effectifs communautaires
11. Point sur l'avancement de la desserte routière (phase 1) portée par le Syndicat Mixte du Nord Rémois,
12. Point sur l'avancement du dossier « C.U. Reims ».

AVRIL 01
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 29 janvier 2016 entre l'Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne (I.R.T.S.) 8 rue Joliot Curie à Reims, représenté par Monsieur Michel CHARPY Directeur Général, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président, Madame Blandine GERARDIN Directrice du Service Petite Enfance, d'une part et Madame Priscilla MAGNY, d'autre part pour son stage à la crèche Les P'tits Boultts à Boult sur Suippe et à la crèche Graines de Malice à Warmeriville pour la période allant du 8 février au 22 avril 2016.

AVRIL 02
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 14 janvier 2016 entre le Lycée des Métiers Europe, 71 avenue de l'Europe à Reims, représenté par Madame Annie FAURIE Chef d'établissement d'une part, et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Alyssia LESIEUR qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 6 juin au 5 juillet 2016.

AVRIL 03
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 9 février 2016 entre le Collège Georges CHARPAK Esplanade Jean Monnet à Bazancourt représenté par Monsieur WATEAU Chef d'établissement, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Juliette GONCALVES qui effectuera un stage d'application en milieu professionnel à l'école maternelle de Bazancourt pour la période du 7 mars au 26 mars 2016.

AVRIL 04
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 29 janvier 2016 entre la Société CS BTP 9 bis rue des Censes à Warmeriville, représentée par Monsieur Xavier VON AESCH, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président d'autre part, concernant la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour l'aménagement de la tranche 4bis de la ZA du Val des Bois à Warmeriville, pour un montant de 245 € HT pour la phase conception et pour un montant de 560 € HT pour la phase réalisation.

AVRIL 05
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président a été autorisé à signer un avenant n° 1 au marché initial concernant le lot 6 « menuiseries extérieures, occultations, serrurerie » attribué à l'Entreprise FRECHIN, d'un montant de 3 793,20 € TTC.

AVRIL 06
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 16 février 2016 entre M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, d'une part et M. Patrice VALENTIN, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne, d'autre part, concernant l'adhésion au service de médecine préventive.

AVRIL 07
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 22 février 2016 entre M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, d'une part et la Société GrDF Direction Réseaux Est 140 rue Georges Charpak à Bezannes, dont le siège social est à PARIS 6 rue Concorcet, représentée par son Directeur, d'autre part, concernant une servitude de passage sur les parcelles cadastrées ZB 154 et ZB 155 lieudit La Fosse Pichet à Warmeriville.

AVRIL 08
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été signée en date du 23 février 2016, entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président d'une part et la SARL PASS SPORT, dont le siège social est Allée du Mont brulé à TOURS SUR MARNE, représenté par M. Bertrand LOTH, dirigeant d'autre part, concernant les contrôles réglementaires des équipements sportifs et des aires de jeux pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 pour un montant annuel H.T. de 651,50 €.

AVRIL 09
Subvention de fonctionnement 2016
Association Mission Locale Rurale du Nord Marnais
26 pour

Monsieur le Président fait le point sur la demande de subvention formulée par la Mission Locale Rurale du Nord Marnais.

Pour l'exercice 2016, Monsieur le Président propose de verser une subvention de fonctionnement annuelle de 58 500 € à l'Association Mission Locale Rurale du Nord Marnais égale à celle de 2014, sachant que seuls 52 650 € seront versés en 2016 dans un premier temps conformément à la convention, le solde étant attribué sur la présentation des rapports d'activités et financiers de l'année en cours (2016)

Conformément à la législation, une convention annuelle fixe les modalités de versement de la dite subvention et les objectifs attendus de l'association quant à l'usage de ces fonds (document joint).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **DECIDE** de verser une subvention maximum de fonctionnement annuelle de 58 500 € à l'Association Mission Locale Rurale du Nord Marnais pour 2016 conformément à la convention 2016 ci-annexée.

La dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget 2016.

AVRIL 10
Contribution obligatoire à l'école privée du Val des Bois.
Année scolaire 2015/2016
26 pour

Monsieur KERHARO expose à l'assemblée la situation suivante :

Considérant que la Communauté de Communes a pris la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2004, elle est tenue par la Loi du 13 août 2004 de participer au financement de l'école privée du Val des Bois située sur son territoire à Warmeriville car celle-ci est régie par un contrat d'association signé le 25 janvier 2000.

Il rappelle que l'obligation légale s'entend pour les élèves de niveau élémentaire des 7 communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, ce qui représente 48 élèves à la rentrée 2015/2016.

Cependant, cette obligation ne peut être imposée au titre des activités périscolaires (garderie, restauration scolaire,...), de même que l'investissement est exclu du mode de calcul du coût de fonctionnement par élève.

Par contre toutes les autres dépenses et recettes liées au fonctionnement de l'ensemble de nos écoles élémentaires publiques doivent être prises en compte lors du calcul du coût moyen communautaire à savoir les éléments suivants extraits du compte administratif pour 2015.

Electricité – Gaz	66 452,61
Eau	8 598,17
Produits entretien/Nettoyage	18 711,38
Fournitures scolaires / Abonnements/ pharmacie	36 775,20
Photocopieurs/maintenance	3 677,70
Travaux d'entretien, matériels, mobiliers	55 553,00
Assurance	4 500,00
Téléphone / Affranchissement	5 841,12
Salaires des services d'entretien	134 842,73
Prestation de services (piscine, contrôles techniques...)	64 405,19
Total	399 357,10

Compte tenu de ces éléments, le coût par élève élémentaire 2015 s'établit à 680,34 € (pour 587 élèves scolarisés en cycle élémentaire).

En conséquence, le montant de la contribution obligatoire à verser en 2016 à l'école privée du Val des Bois se chiffre à 32 656,32 € (680,34 € x 48 élèves) pour l'année scolaire 2015/2016.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,

VALIDE cette contribution obligatoire de 32 656,32 € qui sera imputée à l'article 6558 du budget 2016.

AVRIL 11

**Dérogations scolaires extracommunautaires.
Participations 2015/2016 des collectivités compétentes extérieures.
26 pour**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des élèves scolarisés dans les écoles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe peuvent provenir de communes extérieures par dérogation à leur périmètre scolaire.

Devant la forte demande émanant des secteurs voisins (Ardennes et Aisne notamment) il souhaite que le Conseil Communautaire puisse se positionner sur la participation financière avec un engagement pérenne sur l'ensemble de la scolarité à appeler aux communes ou E.P.C.I. compétents en matière de scolarisation des élèves de leur secteur au sein de nos structures scolaires.

Il précise que le coût scolaire moyen 2015 était le suivant :

- Maternelle : 1 212,59 € par élève par an
- Élémentaire : 680,34 € par élève par an

Monsieur le Président indique que dans le cadre de ces demandes de dérogation, les collectivités doivent confirmer leur intention de participer ou non au financement.

Dans la plupart des cas, l'avis défavorable engendre de notre part un refus d'accueil mais pour les collectivités qui acceptent de payer, cette présente délibération sera appliquée.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'adopter les tarifications telles que définies ci-dessous pour l'année scolaire 2015/2016

SCOLAIRE

Maternelle : 1 212,59 € par élève par an
Elémentaire : 680,34 € par élève par an

AVRIL 12
Vote du Compte Administratif 2015
24 pour

Le Président Yannick KERHARO s'est retiré au moment du vote

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant (2015), le Conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Jean-Michel LIESH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Président.
à l'unanimité,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

I) **BUDGET PRINCIPAL**

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	5 861 962,04	6 757 874,01	895 911,97
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2015)	/	581 168,29	581 168,29
	Résultats d'exécution	5 861 962,04	7 339 042,30	1 477 080,26

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	5 095 131,68	5 385 645,45	290 513,77
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2015)	/	2 109 807,30	2 109 807,30
	Résultats d'exécution	5 095 131,68	7 495 452,75	2 400 321,07

Restes à réaliser au 31 décembre 2015	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	3 939 210,00	650 291,00	-3 288 919,00

Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	14 896 303,72	15 484 786,05	588 482,33
--	---------------	---------------	------------

II) BUDGET ANNEXE 3EME TRANCHE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU VAL DES BOIS

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	35 032,83	35 032,83	0,00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2015)	/	/	/
	Résultats d'exécution	35 032,83	35 032,83	0,00

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015		35 032,83	35 032,83
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2015)	76 103,34	/	-76 103,34
	Résultats d'exécution	76 103,34	35 032,83	-41 070,51

Restes à réaliser au 31 décembre 2015	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	/	/	/

Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	111 136,17	70 065,66	-41 070,51
--	------------	-----------	------------

III) BUDGET ANNEXE 4EME TRANCHE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU VAL DES BOIS

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	283 749,15	283 749,15	0,00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2015)	/	/	/
	Résultats d'exécution	283749,15	283 749,15	0,00

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	0	283 749,15	283 749,15
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2015)	749 477,29	0,00	-749 477,29
	Résultats d'exécution	749 477,29	283 749,15	-465 728,14

Restes à réaliser au 31 décembre 2015	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	/	/	/

Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	1 033 226,44	567 498,30	-465 728,14
--	--------------	------------	-------------

IV) BUDGET ANNEXE 5EME TRANCHE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU VAL DES BOIS

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	396 393,26	396 393,26	0,00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2015)	/	/	/
	Résultats d'exécution	396 393,26	396 393,26	0,00

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	391 864,61	1 000 000,00	608 135,39
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2015)	499 780,31	0	-499 780,31
	Résultats d'exécution	891 644,92	1 000 000,00	108 355,08

Restes à réaliser au 31 décembre 2015	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	/	/	/

Résultats cumulés 2015 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)	1 288 038,18	1 396 393,26	108 355,08
--	--------------	--------------	------------

- 1) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 2) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AVRIL 13

**Affectation du résultat de l'exercice 2015
(après vote du compte administratif)
26 pour**

Le Conseil Communautaire, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 4 avril 2016, le compte administratif 2015, qui présente **un excédent de fonctionnement** d'un montant de + 2 697 849,99 €

Constatant que **la section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de : <u>+2 400 321,07 €</u>	} entraînant un besoin de financement s'élevant à :
- un solde de restes à réaliser de : <u>- 3 288 919,00 €</u>	
	888 597,93 €

Vu **les états des restes à réaliser** au 31 décembre 2015,

Considérant **les besoins recensés** pour l'exercice 2015,

Considérant que le budget 2015 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) à **la section d'investissement** (compte 021) de 2 273 160 €,

DECIDE, à l'unanimité

Sur proposition du Président, **d'affecter** au budget de l'exercice 2016, **le résultat** comme suit :

❖ Affectation en réserves (compte 1068)	
Financement de la section d'investissement	888 597,93 €
❖ Report en section de fonctionnement :	588 482,33 €
(ligne 002 en recettes)	

CONSTATE un résultat de fonctionnement égal à 0 € (compte 002) et un déficit de 41 070,51 € (compte 001) pour la section d'investissement concernant **le budget annexe 3^{ème} tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois** qui seront repris en 2016 au budget.

CONSTATE un résultat de fonctionnement égal à 0 € (compte 002) et un déficit de 465 728,14 € (compte 001) pour la section d'investissement concernant **le budget annexe 4^{ème} tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois** qui seront repris en 2016 au budget.

CONSTATE un résultat de fonctionnement égal à 0 € (compte 002) et un excédent de 108 355,08 € (compte 001) pour la section d'investissement concernant **le budget annexe 5^{ème} tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois** qui seront repris en 2016 au budget.

AVRIL 14

Vote des taux d'imposition 2016

26 pour

Après avoir pris connaissance de l'état de notification 1259 qui lui a été présenté et obtenu toutes les précisions sur l'évolution de la fiscalité locale 2016,

Vu les explications fournies au Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE du maintien des taux de fiscalité suivants :

Taxe d'Habitation	7,42%	soit un produit de	526 820 €
Taxe sur le Foncier Bâti	4,00%	soit un produit de	519 600€
Taxe sur le Foncier Non Bâti	0,972%	soit un produit de	4 018 €
C.F.E .	19,30%	soit un produit de	<u>1 550 755 €</u>
		TOTAL	2 601 193 €

A cette fiscalité directe sur laquelle le Conseil décide des taux, s'ajoute une fiscalité sans pouvoir de taux, à savoir :

- la C.V.A.E.	pour un produit de	622 990 €
- la TASCOM	pour un produit de	29 780 €
- la TATFNB	pour un produit de	4 673 €
- les IFER	pour un produit de	<u>56 591 €</u>
	TOTAL	714 034 €

TOTAL DES PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ **3 315 227 €**

D'autre part, compte tenu de la réforme de 2010, la collectivité bénéficie d'une dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle qui s'élève à 239 932 € et d'un versement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources de 456 310 €.

AVRIL 15
Taux de la taxe sur les Ordures Ménagères 2016
26 pour

Considérant la délibération n° 3 du 3 décembre 2003 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2016,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

Considérant que le SYCODEC maintient le coût par habitant appelé aux collectivités à 83,00 € ce qui représente pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe un appel de 701 516 €.

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de maintenir pour 2016 le taux de la taxe sur les ordures ménagères à 8,35%, ce qui représente un produit prévisionnel de 376 121 €.

AVRIL 16
Budget primitif 2016
26 pour

Il est également présenté à l'assemblée le budget primitif 2016.

Outre le projet de budget, l'état de la dette et l'état du personnel ont été communiqués à l'ensemble des conseillers communautaires.

Le projet de budget primitif 2016 est ensuite présenté accompagné de divers documents pour en permettre la meilleure compréhension et certains points sont plus particulièrement analysés.

Après en avoir débattu et obtenu toutes les informations nécessaires,

Vu le débat sur les orientations budgétaires du mois de février 2016,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ADOPTE le dit budget primitif 2016 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 7 332 292 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 6 609 894 € pour la section d'investissement ainsi que les budgets annexes suivants :

- Z.A. DU VAL DES BOIS : 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} tranche

Fonctionnement :	44 100 €
Investissement :	41 071 €

- ZA DU VAL DES BOIS : 4^{ème} tranche

Fonctionnement :	465 733 €
Investissement :	465 731 €

- ZA DU VAL DES BOIS : 5^{ème} tranche

Fonctionnement :	862 240 €
Investissement :	848 120 €

AVRIL 17
Tranche 5A du Parc d'activités du Val des Bois à Warmeriville.
Avant-Projet Sommaire.
Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local
26 pour

Vu la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2015.

Vu le courrier de la Préfecture de la Marne en date 19 février 2016 concernant le fonds de soutien à l'investissement public local, et notamment l'enveloppe consacrée aux projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres (enveloppe 2 : La commune de Warmeriville étant définie comme bourg centre).

Considérant que ce projet inscrit en faveur du développement économique est identifié au SCoT de la région de Reims et dans le projet de territoire, en appui du pôle de compétitivité et du Reims Bioéconomie Park porté par la CCIRE.

Vu le dossier d'Avant-Projet-Sommaire (APS) concernant la viabilisation d'une première partie de la 5^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois (tranche 5A) établi par le Cabinet GNAT Ingénierie maître d'œuvre de cette opération inscrite au budget annexe de la collectivité et correspondant à des travaux pour un total cessible de 45 079 m² de 23 lots soit un coût total HT chiffré à :

➤ Foncier	247 470 €
➤ Fouilles archéologiques	244 000 €
➤ Travaux VRD (y compris travaux ERDF, poste BT)	1 128 143 €
➤ Maîtrise d'œuvre et autres frais	29 500 €
➤ Frais financiers de portage	<u>93 415 €</u>
TOTAL HT	1 742 528 €

Le financement étant assuré comme suit :

○ Subvention au titre de la D.E.T.R.	107 000 €
○ Subvention fond de soutien enveloppe 2	321 000 €
Vente des 23 lots HT	1 207 528 €
Autofinancement	107 000 €

Une demande de co-financement dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local, enveloppe 2 « soutien aux communes et EPCI remplissant un rôle de Bourg centre », peut être déposée pour ce dossier.

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité des parcelles pour la

tranche 1	:	réalisée à 100 %
tranche 2	:	réalisée à 100 %
tranche 3	:	réalisée à 100 %
tranche 4A	:	réalisée à 100 %

Cette extension de la zone d'activités permettra de satisfaire la demande d'implantation d'entreprises et d'artisans, de créer de nouveaux emplois et d'accueillir de nouveaux services sur ce territoire.

Ayant entendu cette proposition et eu présentation du plan des travaux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire tel que présenté pour la mise en œuvre de la tranche 5A.

VALIDE le plan de financement tel que défini ci-dessus pour la tranche 5A.

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention de 321 000 € au titre du fond de soutien à l'investissement public local pour la tranche 5A.

AVRIL 18

Construction du pôle communautaire scolaire et de services à Boulton/Suipe.

AVENANT N° 6
MARCHE CARI THOURAUD
20 pour
2 contre
4 abstentions

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a autorisé la passation des marchés de travaux relatifs à la construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Boulton/Suipe.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet B.A.U. Architectes et le chantier de construction ayant débuté fin décembre 2013, des travaux supplémentaires ont été nécessaires. Le coût de ces prestations a été négocié avec l'entreprise CARI THOURAUD, titulaire du lot unique. L'intitulé des travaux et leur montant respectif sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

TRAVAUX	MONTANTS (€ H.T.)
<u>AVENANT N° 6</u>	
TS3 Réalisation d'une forme complémentaire « cloutée » suite à demande du bureau de contrôle sous emprise ancien bâtiment	3 507,47
TS6 Remplacement du marché de base par une solution avec infiltration dans la venelle pour eaux pluviales	7 397,24
TS13 Forme complémentaire zone périscolaire	6 493,50
<u>TOTAL AVENANT 6</u>	<u>17 398,21</u>

Il y a donc lieu d'émettre un avenant n° 6 au marché d'origine dont le montant globalisé est de 17 398,21 € HT. Le marché d'origine est ainsi porté à la somme de 4 724 697,49 € HT soit 5 669 636,99 € TTC.

Ces travaux supplémentaires seront financés sur le compte « Travaux » et « Divers et Imprévus » de l'opération.

Incidence globale des avenants sur le marché initial : + 1,22 %

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

AUTORISE l'émission de l'avenant n° 6 au marché d'origine de l'entreprise CARI THOURAUD d'un montant de 17 398,21 € HT.

Et AUTORISE le Président à signer le dit avenant.

Avril 19

Construction du pôle communautaire scolaire « maternelle » et de services à Bazancourt.

AVENANT N° 2

MARCHE Entreprise FRECHIN

Lot 6 : Menuiseries extérieures, occultation, serrurerie

26 pour

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a autorisé la passation des marchés de travaux relatifs à la construction d'un pôle communautaire scolaire « maternelle » et de services à Bazancourt

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet JP THOMAS. Architecte et le chantier de construction ayant débuté en novembre 2015, des travaux supplémentaires ont été nécessaires. Le coût de ces prestations a été négocié avec l'entreprise FRECHIN titulaire du lot 6 « menuiseries extérieures, occultation, serrurerie »

L'intitulé des travaux et leur montant respectif sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

TRAVAUX	MONTANTS (€ H.T.)
<u>AVENANT N° 2</u>	
Fourniture et pose de la clôture	18 698,00
Fourniture et pose de stores extérieurs dans la salle multimédia	2 026,00
Simplification des gardes-corps en acier et d'une main-courante en acier	- 789,00
<u>TOTAL AVENANT 2</u>	<u>19 935,00</u>

Il y a donc lieu d'émettre un avenant n° 2 au marché d'origine dont le montant globalisé est de 19 935,00 € HT. Le marché d'origine est ainsi porté à la somme de 186 357,00 € HT soit 223 628,40 € TTC.

Ces travaux supplémentaires seront financés sur le compte « Travaux » et « Divers et Imprévus » de l'opération.

Incidence globale des avenants sur le marché initial : +14,15 %

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

AUTORISE l'émission de l'avenant n° 2 au marché d'origine de l'entreprise FRECHIN d'un montant de 19 935,00 € HT.

Et AUTORISE le Président à signer le dit avenant.

AVRIL 20

**Pôle scolaire et de services à Bazancourt - Parvis.
Signature du marché avec la SARL PAYSAGISTES D'EUROPE
26 pour**

Considérant la consultation lancée le 8 février 2016 en procédure MAPA pour le recrutement de l'entreprise afin de réaliser les travaux pour la réalisation du parvis du pôle scolaire et de services à Bazancourt.

Vu les 9 offres reçues,

Vu l'analyse faite par la maîtrise d'œuvre, le cabinet CAP INGELEC,

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer le marché suivant :

Lot	Désignation	Entreprises retenues	Prix total H.T.
unique	Aménagement VRD et espaces verts parvis du pôle scolaire et de services à Bazancourt.	SARL PAYSAGISTES D'EUROPE	253 209,60 €

Il est rappelé que l'estimation était chiffrée à 318 333,00 € H.T.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces du marché à passer avec l'entreprise SARL PAYSAGISTES D'EUROPE présentant l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse conformément au règlement de consultation élaboré et à la grille d'analyse définie par la maîtrise d'œuvre pour un montant HT de 253 209.60 €.

AVRIL 21

**Modification du tableau des effectifs communautaires
26 pour**

Considérant qu'un agent de la Communauté de Communes a obtenu une promotion de grade,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire siégeant auprès du Centre de Gestion de la Marne sur cette promotion,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs communautaires comme suit :

A compter du 1^{er} mai 2016

1. Création d'un poste d'Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps complet + heures supplémentaires,

Le poste anciennement occupé par cet agent sera proposé à la suppression après avis du Comité Technique Paritaire lors d'un prochain conseil communautaire.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE la modification proposée.

Point sur l'avancement sur la desserte routière (phase 1) portée par le Syndicat Mixte du Nord Rémois

M. KERHARO indique à l'assemblée que ce dossier évolue. Lors du comité Syndicale du Nord Rémois, du 25 février dernier, la déviation de Pomacle (Liaison RD 31 et RD 74) a été présentée pour 2016. L'objectif est de finaliser les études, de réaliser les procédés réglementaires préalables aux travaux et de régler les aspects fonciers.

Il présente le tracé de l'opération et le calendrier prévisionnel qui prévoit la réalisation des travaux entre février et novembre 2017.

Il rappelle le coût TTC de l'opération chiffré à 4 380 000 € et les financements actés sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de ses informations.

Point sur l'avancement du dossier « Communauté Urbaine de REIMS »

M.KERHARO distribue à l'assemblée les relevés de conclusions des comités de préfiguration et de suivi des 26 février 2016 et 25 mars 2016.

Il indique qu'il est important que nous puissions nous rencontrer pour faire émerger nos questionnements par rapport aux compétences transféré dans les meilleurs délais afin d'être politiquement acteur de ce dossier en permettant d'enrichir le débat avec l'ensemble des 144 communes.

C'est pourquoi des réunions locales seront prochainement organisées (Réunion du 7 avril 2016) afin de faire ressortir toutes les problématiques aux questionnements sur les différentes compétences qui seront demain exercés par la Communauté Urbaine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de ses informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00.